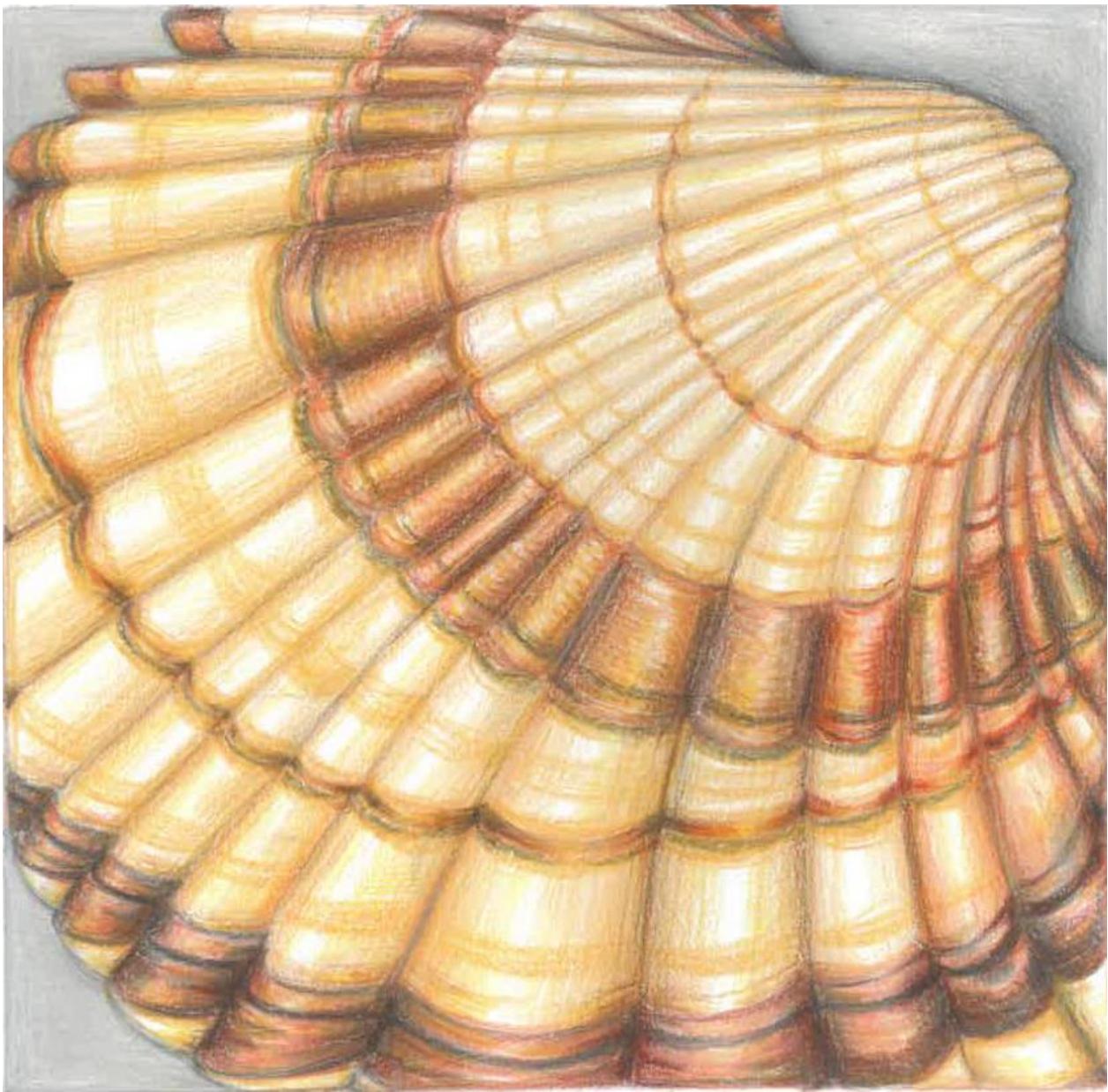


BULLETIN D'INFORMATIONS 2025-2026



ÉCOLES DE CORSIER, CORSEAUX, CHARDONNE ET JONGNY

Ce document est destiné aux parents des élèves de l'établissement. Il est publié sur le site internet de l'école et régulièrement mis à jour.

Version du 6 janvier 2026

TABLE DES MATIÈRES

Message de la Directrice Valérie Boden	3
Structure de l'école vaudoise et accès aux formations postobligatoires.....	4
Le plan d'études romand (PER).....	5
Grilles horaires, évaluations, conditions de promotion	5
Épreuves cantonales de référence (ECR).....	5
Examens de certificat.....	5
Les différents sites de l'établissement	6
Horaires des classes	6
Listes des classes par site.....	7
Direction de l'établissement et secrétariat	9
Fournitures scolaires.....	9
Services d'intendance des bâtiments scolaires	9
Infirmière scolaire et conseillère école-famille	9
Médiateurs.....	9
Éducatrices en milieu scolaire.....	10
Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire.....	10
Bibliothèques scolaires	10
Nouveaux enseignants dès la rentrée d'août.....	10
Enseignants	11
Association intercommunale du cercle de Corsier (ASICC)	12
Conseil d'établissement.....	12
Vacances et congés	13
Séances d'information aux parents	13
Camps, voyages d'étude et échanges linguistiques	13
Stages obligatoires	14
Journée « Oser tous les Métiers » (JOM).....	14
Cérémonie des promotions	14
Cahier de communication et agenda de l'élève	14
Demandes de congé.....	14
Congés joker.....	14
Absences	15
Arrivées tardives	15
Règlement interne de l'établissement	15
Procédure de transfert d'un élève.....	15
Heures de retenue ou d'arrêt	16
Effets personnels	16
Accident élèves	16
Aide et soutien aux élèves	16
▪ Aide et soutien aux devoirs (ASD).....	16
▪ Permanences.....	16
▪ Mentorat.....	16
Orientation scolaire et professionnelle (OSP)	17
LIFT	17
Ondîne (1P à 11S) et KAF (9-10-11S)	17
Association des parents d'élèves (APé)	17
Charte de communication parents/enseignants	18
Charte de l'établissement.....	20

MESSAGE DE LA DIRECTRICE

VALÉRIE BODEN

Chers Élèves, Chers Parents,
Chères Collaboratrices et Chers Collaborateurs,

La Direction accorde une grande importance à la qualité de la communication et de la collaboration au sein de l'école ainsi qu'avec ses différents partenaires.

Les informations de ce bulletin, régulièrement mises à jour dans sa version en ligne, ainsi que celles disponibles sur le site internet de l'établissement (www.epscorsier.ch), vous permettront d'organiser, de prévoir et de gérer au mieux cette année scolaire. En complément, vous recevrez également des informations par courrier postal ou via l'agenda de votre enfant.

Travailler sur ce qui nous rassemble, porter une vision et des projets communs tout en respectant les particularités de chacun est une mission qui nous anime, positive et stimulante.

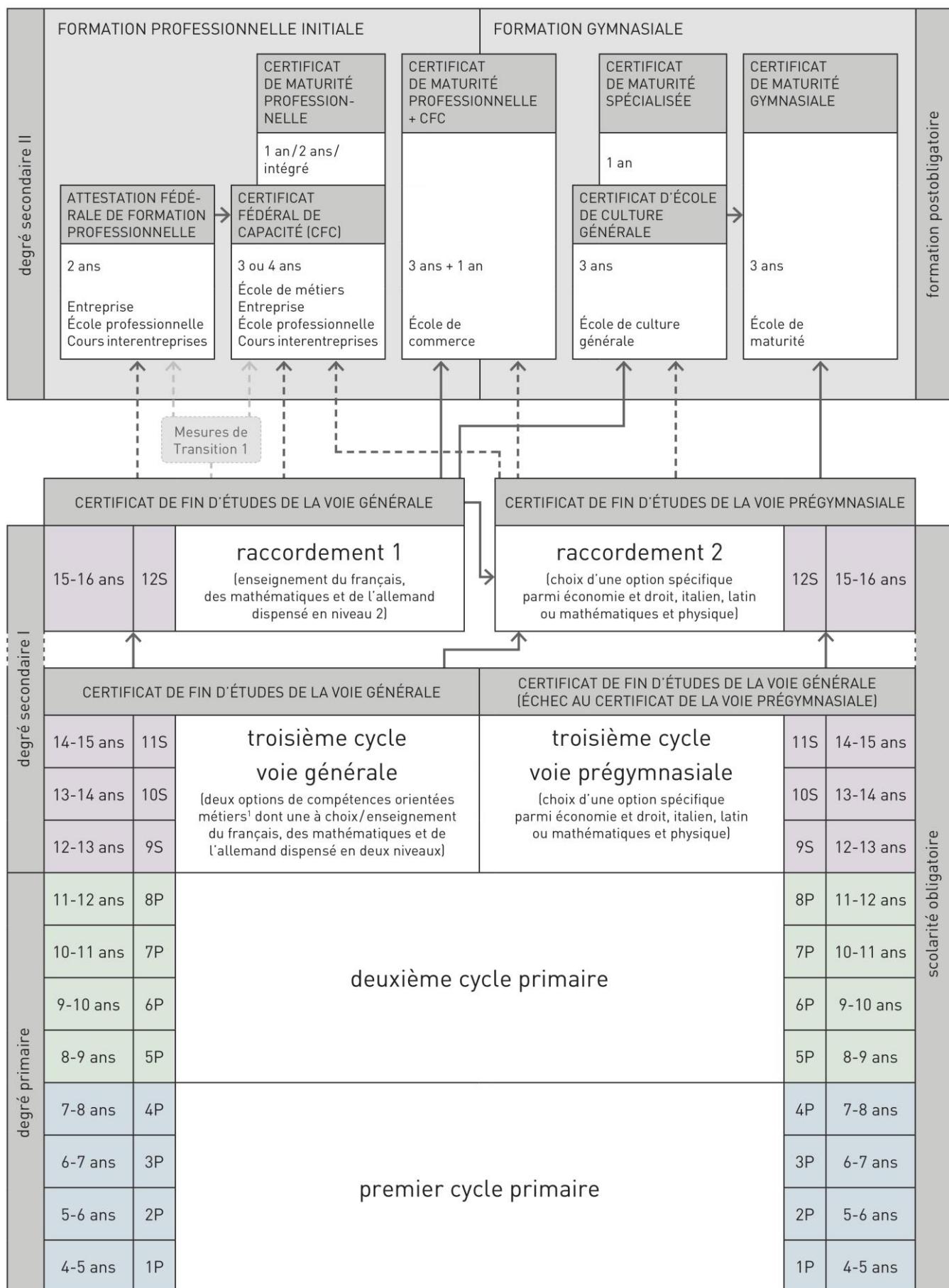
Ainsi, pour préparer nos élèves à relever les défis majeurs qui les attendent, l'année scolaire 2025-2026 verra se poursuivre le projet Eco-Schools avec le troisième volet centré autour de la citoyenneté, que nous avons nommé pour notre établissement « **Cultivons demain** ». Ce fil rouge nous invite à semer, soigner et faire grandir, dans nos jardins et au-delà, les valeurs de civilité, civisme et solidarité en :

- poursuivant le travail dans les jardins pédagogiques implantés dans les différents collèges car ce sont des lieux de partage, de responsabilisation et de collaboration ;
- faisant de « l'outdoor education » un projet d'établissement, où la responsabilisation collective face à l'environnement est expliquée, partagée et surtout vécue ;
- actualisant notre charte des valeurs partagées afin de poser des mots clairs sur ce que nous souhaitons construire ensemble, dans la bienveillance et la responsabilité ;
- étendant nos actions locales par une réflexion approfondie sur les enjeux de société tels que l'accès à une information fiable, l'ouverture à l'autre, ainsi que la capacité à trier, comprendre et dialoguer car ce sont aujourd'hui les compétences essentielles pour grandir en citoyens et citoyennes éclairés.

C'est dans cet esprit d'engagement, de confiance et d'enthousiasme que nous vous souhaitons, chers Élèves, chers Parents, chères Collaboratrices et chers Collaborateurs, une excellente année scolaire 2025-2026.

Valérie BODEN, Directrice

STRUCTURE DE L'ÉCOLE VAUDOISE ET ACCÈS AUX FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES



¹ possibilité, à certaines conditions, de choisir une option spécifique

LE PLAN D'ÉTUDES ROMAND (PER)

Le Plan d'étude romand (PER) définit les contenus d'apprentissage de la scolarité obligatoire pour la Suisse romande. Il décrit ce que les élèves doivent apprendre durant les onze années de scolarité. Il est consultable à l'adresse <https://www.per-mer.ch/>.

GRILLES HORAIRES, ÉVALUATIONS, CONDITIONS DE PROMOTION

Une brochure par cycle, éditée par la DGEO, est à disposition sur le [site internet de l'établissement](#) et sur celui du Canton de Vaud (vd.ch > Formation > Enseignement obligatoire et pédagogie spécialisée > Déroulement de l'école obligatoire).

Les dépliants d'information aux parents ont été traduits en plusieurs langues (vd.ch > Formation > Enseignement obligatoire et pédagogie spécialisée > Documents traduits d'information aux parents). En complément, des schémas mettent en comparaison les structures scolaires respectives du canton de Vaud et des principaux pays de provenance ou de destination de certains élèves vaudois. Ils sont également disponibles sur le site du Canton de Vaud.

ÉPREUVES CANTONALES DE RÉFÉRENCE (ECR)

Les épreuves cantonales de référence (ECR) ont pour but d'harmoniser les exigences de l'enseignement dans le canton en vue d'assurer une égalité de traitement entre les élèves et de mettre à la disposition des enseignant·e·s des repères extérieurs à la classe permettant de situer la progression des élèves.

Chaque année scolaire, toutes les ECR ont lieu à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai. Les parents et les élèves sont informé·e·s à l'avance des objectifs des ECR et du jour exact de leur passation. Ils/elles sont également informé·e·s des résultats.

Selon les années de la scolarité, les ECR portent sur une à trois disciplines :

- **En 4P**, les ECR portent sur le français et sont prises en compte à titre indicatif complémentaire.
- **En 6P**, les ECR portent sur le français et les mathématiques et ont la valeur d'un travail significatif.
- **En 8P**, les ECR portent sur le français, les mathématiques et l'allemand et sont prises en compte à hauteur de 30% des moyennes annuelles dans les décisions de promotion et d'orientation.

Des informations complémentaires ainsi que des épreuves d'entraînement sont à disposition sur le site du Canton de Vaud (vd.ch > Formation > Enseignement obligatoire et pédagogie spécialisée > Evaluation et Epreuves cantonales de référence).

EXAMENS DE CERTIFICAT

En 11S, les examens de certificat auront lieu du 1^{er} au 12 juin 2026. Pour les disciplines qui font l'objet d'un examen, la moyenne annuelle finale prend en compte la moyenne annuelle arrondie au dixième à hauteur de 80% et la note obtenue à l'examen à hauteur de 20%.

LES DIFFÉRENTS SITES DE L'ÉTABLISSEMENT



CORSIER
*Rue du Collège 7
1804 Corsier-sur-Vevey*



MERUZ
*Ch. de Meruz
1804 Corsier-sur-Vevey*



CORSEAUX
*Av. Félix Cornu
1802 Corseaux*



CHARDONNE
*Ch. de la Fin 18
1803 Chardonne*



JONGNY
*Ch. de la Fontaine 1
1805 Jongny*

HORAIRES DES CLASSES

1P

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
matin	08h35 – 11h55				
après-midi	congé	congé	congé	congé	congé

2P

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
matin	08h35 – 11h55	08h35 – 11h55	congé	08h35 – 11h55	08h35 – 11h55
après-midi	14h00 – 15h35	14h00 – 15h35	congé	14h00 – 15h35	14h00 – 15h35

3P à 6P

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
matin	08h35 – 11h55				
après-midi	14h00 – 15h35	14h00 – 15h35	congé	14h00 – 15h35	14h00 – 15h35

7P à 11S

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
matin*	07h45 – 11h55				
après-midi*	14h00 – 15h35	14h00 – 15h35	congé	14h00 – 15h35	14h00 – 15h35

*suivant les jours, les cours peuvent débuter à 08h35 ou se terminer à 16h25

Une sonnerie retentit 5 minutes avant le début des cours pour inviter les élèves à entrer en classe.

À Chardonne, la matinée se termine à 11h50.

LISTES DES CLASSES PAR SITE

CORSIER

Classes	Cycles	Maîtres·sses de classe	Bâtiments	Salles
1-2P/C-3	1er cycle	Mmes E. Glauser et G. Volet	Jaman	J24
3P/C	1er cycle	Mmes S. Monnier Rey et C. Charpin	Jaman	J14
4P/C	1er cycle	Mmes V. Lakhrech et G. Mandelli	Jaman	J13
5P/C	2ème cycle	Mmes S.-M. Gubser et C. Moser	Jaman	J12
6P/C	2ème cycle	Mmes S. Baechler et L.-E. Gyger	Jaman	J11
7P/4	2ème cycle	Mme A. Biro	Jaman	J21
7P/5	2ème cycle	Mme K. Morand	Jaman	J22
8P/5	2ème cycle	Mme J. Croset	Bourgette	B2
9VP/1	3ème cycle	M. F. Boullot	Léman	L7
9VP/2	3ème cycle	Mme K. Crowley	Léman	L23
9VP/3	3ème cycle	M. R. Magnin	Léman	L13
9VG/1	3ème cycle	M. O. Bonifay	Léman	L24
9VG/2	3ème cycle	Mme M. Feldman	Léman	L14
10VP/1	3ème cycle	Mme. M. Glauser	Léman	L12
10VP/2	3ème cycle	M. J.-D. Rebeaud	Léman	L22
10VP/3	3ème cycle	M. C. Chautems	Léman	L21
10VG/1	3ème cycle	M. Y. Amaudruz	Pléiades	P14
10VG/2	3ème cycle	M. F. Rivier	Pléiades	P24
11VP/1	3ème cycle	M. V. Jaccard	Pléiades	P22
11VP/2	3ème cycle	M. A. Jaccoud	Pléiades	P21
11VG/1	3ème cycle	M. V. Gaillard	Pléiades	P23
11VG/2	3ème cycle	M. A Höldrich	Léman	L24
11VG/3	3ème cycle	M. V. Junod	Pléiades	P13

CORSEAUX

Classes	Cycles	Maîtres·sses de classe	Bâtiments	Salles
1-2P/X-4	1er cycle	Mmes M. Rupp et F. Fazlja	Collège 1900	X61
1-2P/X-5	1er cycle	Mmes C. Decurtins et E. Gubser	Collège 1900	X62
3P/X	1er cycle	Mmes M. Higy-Schmidt et M.-A. Rochat	Collège 1900	X72
4P/X-1	1er cycle	M. M. Ebbutt et Mme F. Fazlja	Collège 1980	X21
4P/X-2	1er cycle	Mmes C. Paschoud et M.-A. Rochat	Collège 1900	X71
5P/X	2ème cycle	M. M. Haussener et Mme A. Mesot	Collège 1960	X51
5-6P/X	2ème cycle	Mmes C. Favre et M. Vincent	Collège 1980	X22
6P/X	2ème cycle	Mmes M. Herminjard et S. Lanzillotta	Collège 1960	X52
7P/1	2ème cycle	Mme N. Horacsek	Collège 1980	X13
7P/2	2ème cycle	Mme F. Berger	Collège 1980	X12
7P/3	2ème cycle	Mme A. Mesot	Collège 1980	X11
8P/1	2ème cycle	Mme S. Cavin	Collège 1960	X41
8P/2	2ème cycle	M. F. Tornay	Collège 1960	X42

LISTES DES CLASSES PAR SITE (SUITE)

CHARDONNE

Classes	Cycles	Maîtres·sses de classe	Bâtiments	Salles
1-2P/H-6	1er cycle	Mmes A. Jan et V. Benoit	Collège	H11
1-2P/H-7	1er cycle	Mmes V. Dépraz et S. Neyroud	Collège	H1
1-2P/H-8	1er cycle	Mmes L. Moita et V. Benoit	Collège	H31
3P/H	1er cycle	Mmes A. Cand et C. Moser	Collège	H13
4P/H	1er cycle	Mmes S. Murisier Dufour et A. Forestier	Collège	H12
5P/H	2ème cycle	Mmes A. Scheffeldt et M. Vincent	Collège	H21
6P/H-1	2ème cycle	M. M. Bühler et Mme M. Vincent	Collège	H23
6P/H-2	2ème cycle	Mmes S. Moreira et E. Gubser	Collège	H22
8P/3	2ème cycle	Mme N. Ducret	Collège	H33
8P/4	2ème cycle	Mme B. Heini	Collège	H32

JONGNY

Classes	Cycles	Maîtres·sses de classe	Bâtiments	Salles
1-2P/Y-9	1er cycle	Mmes V. dos Santos et C. Aegerter	Nv. Collège	Y11
1-2P/Y-10	1er cycle	Mmes S. Bättig et N. Oehen	Nv. Collège	Y12
1-2P/Y-11	1er cycle	Mmes K. Genoud et J. Forestier	Nv. Collège	Y31
3P/Y	1er cycle	Mmes C. Dartevelle et M. Leupin	Anc. Collège	Y01
3-4P/Y	1er cycle	Mmes Fürst Hoffmann et F. Fazlja	Anc. Collège	Y52
4P/Y-1	1er cycle	Mmes G. Reymond et G. Volet	Anc. Collège	Y42
4P/Y-2	1er cycle	Mmes L. Mosquera et C. Moser	Anc. Collège	Y41
5P/Y	2ème cycle	Mmes M. Leupin et C. Zingrich Buemi	Nv. Collège	Y22
6P/Y	2ème cycle	M. A. Murisier et Mme E. Gubser	Nv. Collège	Y21

MERUZ

Classes	Cycles	Maîtres·sses de classe	Bâtiments	Salles
1-2P/M-1	1er cycle	Mmes P. Rizzo et G. Volet	Meruz	M1
1-2P/M-2	1er cycle	Mmes M. Brown et L. Moita	Meruz	M2

DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT ET SECRÉTARIAT

Directrice	Valérie Boden	
Doyens	Sandra Costantini Alexandre Jaccoud Véronique Lakhrech Adrien Murisier Christelle Collard Céline Marinelli	doyenne administrative doyen administratif et répondant informatique doyenne pédagogique cycle 1 (1P à 4P) doyen pédagogique 5-6P doyenne pédagogique 7-8P doyenne pédagogique cycle 3 (9-10-11S)
Secrétariat	Liliane Antille Matilda Iosco Virginie Primnaz	lundi, mardi, mercredi et vendredi lundi matin, mercredi matin, jeudi et vendredi lundi, mardi, mercredi et jeudi
Apprenti	Romain Reuse	mercredi, jeudi et vendredi
Téléphone	021 557 34 40	tous les jours aux heures d'ouverture du secrétariat
Courriel	eps.corsier@vd.ch	
Site Internet	www.epscorsier.ch	
Heures d'ouverture du secrétariat		
lundi, mardi, jeudi et vendredi	07h00-12h15 / 13h15-16h30 (16h00 le vendredi)	
mercredi	07h00-12h15 / après-midi sur rendez-vous uniquement	

FOURNITURES SCOLAIRES

Christophe Meunier 021 557 34 54

Heures d'ouverture de l'économat

- mardi 07h30 - 9h30 et 13h00 - 14h00
- vendredi 07h00 - 10h30

SERVICES D'INTENDANCE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

Corsier	Yvan Schmid	079 693 95 32
Corseaux	Cédric Stuby	079 775 17 24
Chardonne	Avdyl Hyseni	021 921 49 24 (commune)
Jongny	Laurent Moreillon	079 935 08 24

Si des élèves ont oublié leurs effets personnels, les concierges ne sont pas autorisés à donner accès aux salles de classe.

INFIRMIÈRE SCOLAIRE

Valentine Monney 021 557 34 64 079 159 07 44
servicesante.eps.corsier@avasad.ch

MÉDIATEURS

Olivier Bonifay	078 659 44 82 / olivier.bonifay@edu-vd.ch
Véronique Dos Santos	079 758 42 39 / veronique.dossantos@edu-vd.ch
Elda Michod	076 414 79 00 / elda.michod@edu-vd.ch

ÉDUCATRICES EN MILIEU SCOLAIRE

Marie-Paule Monod	079 676 53 81	m.monod2@feec.ch
Jennifer Hauert	079 640 70 76	j.hauert@feec.ch

PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITE ET LOGOPÉDIE EN MILIEU SCOLAIRE

■ Jane Simon	responsable régionale PPLS Riviera
■ Isabelle Depallens	responsable d'équipe
■ Marie-Olive Chapuis	psychologue
■ Cosette Dubugnon	psychologue
■ Saskia Degli-Antoni	psychologue
■ Marie-Odile Chapuis	psychologue
■ Gilda Guerra	psychomotricienne
■ Monique Brahier-Fernandes	logopédiste
■ Charlotte Kadri	logopédiste
■ Joëlle Leyat-Wicky	logopédiste

Vous pouvez contacter le secrétariat du service PPLS, par téléphone du lundi au vendredi, le matin, au 0840 100 300 ou en ligne via l'adresse <https://prestations.vd.ch/pub/101423/>.

BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES

Sophie Simon, bibliothécaire

Fanny Gabriel, aide en information documentaire

Site internet <https://bibliocorsier.wixsite.com/biblio>

Corsier

021 557 34 57 biblio.corsier@edu-vd.ch

Heures d'ouverture

■ lundi	07h30 - 08h35	13h00 - 13h55	15h35 - 16h45
■ mardi	08h00 - 08h35	13h00 - 13h55	15h35 - 16h00
■ mercredi	fermé		
■ jeudi, vendredi	07h30 - 08h35	13h00 - 13h55	15h35 - 16h45

Corseaux

021 923 53 69 biblio.corseaux@edu-vd.ch

Heures d'ouverture

■ lundi	fermé		
■ mardi	07h30 - 08h35	13h00 - 13h55	15h35 - 16h45
■ mercredi	07h30 - 08h35		
■ jeudi	08h15 - 08h35	13h00 - 13h55	15h35 - 16h00
■ vendredi	13h15 - 13h55		

NOUVEAUX ENSEIGNANTS DÈS LA RENTRÉE D'AOÛT

- Marie Brown – enseignante 1-2P à Corsier
- Marion Held – enseignante dans le groupe ressource de Chardonne
- Isaure Makowka – enseignante de français au cycle 3
- Céline Marinelli – enseignante spécialisée et doyenne pédagogique au cycle 3
- Marie Marinelli – assistante à l'intégration
- Lucie Mosquera – enseignante 4P à Jongny
- Carole Özen Nallit – enseignante spécialisée au cycle 3
- Olga Saura Garre – enseignante spécialisée au cycle 3
- Mélanie Vincent – enseignante 5-6P

ENSEIGNANTS

Aeberli Katia	Favre Christelle	Marclay Catherine
Aegerter Capucine	Fazlja Fiona	Marinelli Céline
Aegerter Lauranne	Feldman Morgane	Mesot Alexia
Amaudruz Yannis	Felli Laurence	Michod Elda
Arnold Vanessa	Fontannaz Didier	Moita Line
Baechler Sonia	Forestier Alexiane	Monnier Rey Sabrina
Bättig Sophie	Forestier Joséphine	Morand Kim
Beermann Aline	Fürst Hoffmann Martine	Moreira Marques Sofia
Benoit Vanessa	Gaillard Vincent	Morel Pierre-Louis
Berger Florence	Gamot Irina	Moser Cloé
Besse Patrick	Gehriger Sylvaine	Mosquera Lucie
Biro Alexia	Genoud Katia	Muresan Clémentine
Bochicchio Seydoux Sara	Glauser Elise	Murisier Adrien
Bollinger Marie-Laure	Glauser Marion	Murisier Dufour Sonia
Bonifay Olivier	Gorka Laurence	Neyroud Sandra
Borghese Anna	Gubser Eugénie	Oehen Nathalie
Boullot Florian	Gubser Sophie Marie	Özen Carole
Breval Emilia	Gyger Laure-Edwige	Paschoud Carole
Brown Marie	Haussener Matthias	Rebeaud Jean-Didier
Buemi Barbara	Heini Brenda	Reymond Gaëlle
Bühler Michel	Held Marion	Rivier Franck
Cand Ariane	Henchoz Isabelle	Rizzo Patricia
Cavin Sarah	Herminjard Maxy	Rochat Marie-Aude
Charpin Céline	Higy-Schmidt Muriel	Rupp Marielle
Chautems Christophe	Höldrich Alexandre	Saura Garre Olga
Colas Elise	Horacsek Noémie	Scheffeldt Alexandra
Collard Christelle	Jaccard Vincent	Schöpfer Fanny
Costantini Sandra	Jaccoud Alexandre	Taverney Isabelle
Crettol Bernadette	Jacquier Quentin	Tornay Flavien
Croset Julie	Jan Alwina	Vincent Mélanie
Crowley Katia	Joliquin Manuela	Violi Emmanuel
Dartevelle Catherine	Josi Christophe	Volet Gabriela
Decurtins Maria Claudia	Junod Vivien	Zingrich Buemi Catherine
Dépraz Valérie	Kaelin Laura	
Diserens Patrice	Lakhrech Véronique	
Doglione Maryfrance	Lanzillotta Sandie	
dos Santos Véronique	Leupin Michelle	
Droz Rahel	Magnin Romain	
Ducret Nancy	Mahrer Séverine	
Durussel Julie	Makowka Isaure	
Ebbutt Mike	Mandelli Gwendoline	

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU CERCLE DE CORSIER (ASICC)

L'Association Intercommunale du Cercle de Corsier ([ASICC](#)) s'occupe de la gestion de l'animation jeunesse ([Egzeko](#)), du préscolaire, du parascolaire (services d'accueil extrascolaires [Ondîne & KAF](#)) et des activités scolaires de compétence communale (transports, bâtiments et activités financées par les communes).

Comité de direction de l'ASICC

Délégués municipaux

- Cédric Desmet, Corsier
- Laurent Paschoud, Corseaux
- Gilbert Cavin, Chardonne
- Céline Murisier, Jongny

Membres avec voix consultative

- Valérie Boden, directrice
- Sandra Costantini, doyenne

Secrétaire du CoDir

- Joëlle Berchier

Vous pouvez contacter le Comité de Direction de l'Association Intercommunale du Cercle de Corsier à l'adresse suivante :

Comité de Direction de l'Association Intercommunale du Cercle de Corsier
Avenue Reller 22
1800 Vevey

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le Conseil d'Etablissement est un organe consultatif composé de quatre-quarts : le quart-parents, le quart-professionnels actifs au sein de l'établissement, le quart-autorités communales et le quart-représentants de la société civile.

Présidente Madeleine Skinner

Secrétaire Olivier Rapin

Vous pouvez contacter la Présidente du Conseil d'établissement à l'adresse suivante :

Conseil d'établissement de l'EPS Corsier
Rue du Collège 7
1804 Corsier-sur-Vevey

Autorités communales de l'ASICC

Gilbert Cavin, Chardonne
Cédric Desmet, Corsier
Céline Murisier, Jongny
Laurent Paschoud, Corseaux
Madeleine Skinner, Présidente

Parents d'élèves

Nadine Ducotterd, Mont-Pèlerin
Aline Forgerit, Chardonne
Nathalie Howald, Chardonne

Stéphanie Morson, Corseaux

Professionnels actifs dans l'établissement

Sonia Baechler, enseignante
Valérie Boden, directrice
Matthias Haussener, enseignant
Valentine Monney, infirmière scolaire
Cloé Moser, enseignante

Milieux et organisations concernés par l'établissement

Thierry Chevalley, animateur Egzeko
Alexia de Montmollin, APE
Susana Rodriguez, société développement Corsier/MdC
Chrystelle Schmocker, bibliothécaire Chardonne-Jongny

Vous trouvez les procès-verbaux des séances du Conseil d'établissement sur le [site internet de l'établissement](#).

Le « quart parents » du conseil d'établissement convie les parents d'élèves à une assemblée générale afin de les informer des projets en cours. Cette année, celle-ci aura lieu le mardi 9 septembre 2025 à 20h00 à la Salle du Château 4 à Corsier-sur-Vevey.

VACANCES ET CONGÉS

- **Eté 2025** : du vendredi 27 juin à 11h55 au dimanche 17 août 2025
- **Automne** : du samedi 11 au dimanche 26 octobre 2025
- **Hiver** : du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
- **Relâches** : du samedi 14 au dimanche 22 février 2026
- **Pâques** : du vendredi 3 au dimanche 19 avril 2026
- **Eté 2026** : du vendredi 26 juin à 11h55 au 16 août 2026

Les élèves seront en congé :

- **Lundi 22 septembre 2025** : Jeûne fédéral
- **Mercredi 13 mai 2026** : demi-journée accordée par le Conseil d'établissement (Ascension)
- **Jeudi 14 mai et vendredi 15 mai 2026** : pont de l'Ascension
- **Lundi 25 mai 2026** : Pentecôte
- **Vendredi 26 juin 2026** : après-midi accordée par le Conseil d'établissement

La Direction demande expressément aux parents de tenir compte des dates précitées pour organiser leurs vacances, quel que soit le degré de scolarité de leur enfant.

Sauf cas particuliers, il ne sera pas accordé de congé les jours qui précèdent et qui suivent les vacances et les jours fériés.

SÉANCES D'INFORMATION AUX PARENTS

- **7P** : lundi 25 août 2025, à 19h00 dans les salles de classe
- **8P** : mardi 23 septembre 2025, à 19h00 dans les salles de classe
- **9S** : mardi 16 septembre 2025, à 19h00 dans la Grande salle de Corsier
- **10S** : mardi 26 août 2025, à 19h00 dans la Grande salle de Corsier
- **11S** : jeudi 2 octobre 2025, à 19h00 dans la Grande salle de Corsier
- **Séance d'information aux parents des futurs 1P** le mardi 27 janvier 2026, à 20h00 à Corsier
- **Séance de présentation des options de 9S**, destinée aux élèves de 8P et à leurs parents, le mardi 10 mars 2026 à 19h00 dans la Grande salle de Corsier.

Pour toutes les classes de 1P à 6P, la date de la séance sera communiquée par le·la maître·sse de classe.

CAMPS, VOYAGES D'ÉTUDE ET ÉCHANGES LINGUISTIQUES

- **7P** : camps par classe du 1^{er} au 5 septembre 2025
- **8P/3 & 8P/4** : camps de ski de fond du 2 au 6 février 2026
- **8P/1, 8P/2 & 8P/5** : camps de ski de fond du 2 au 6 mars 2026
- **9S** : camps de ski de piste du 5 au 9 janvier 2026
- **10S** : camps hors cadre du 1^{er} au 5 septembre 2025
- **11S** : voyages d'étude du 20 au 24 avril 2026
- **Camp de l'Enchanteur** : du 30 au 31 mars 2026
- **Echanges linguistiques 10S** : 1^{ère} partie : du 24 au 28 novembre 2025 (→ 01.12 All)
2^{ème} partie : du 23 au 27 mars 2026 (dès 20.03 All)

Les activités culturelles, sportives et les camps organisés par l'école sont à la charge des communes, hormis un forfait de CHF 16.00 par jour pour les camps et CHF 5.00 par jour pour les journées à ski, correspondant aux frais de nourriture qui restent à la charge des parents.

STAGES OBLIGATOIRES

- **10VG** : du 23 au 27 mars 2026
- **10VP** : du 25 au 27 mars 2026
- **11VG** : du 24 au 28 novembre 2025
- **11VP** : du 26 au 28 novembre 2025

JOURNÉE « OSER TOUS LES MÉTIERS » (JOM)

- **7P à 9S** : jeudi 13 novembre 2025

CÉRÉMONIE DES PROMOTIONS

La cérémonie des promotions des classes de 11S aura lieu le mercredi 24 juin 2026 à 17h30 à la salle de Châtonneyre à Corseaux.

CAHIER DE COMMUNICATION ET AGENDA DE L'ÉLÈVE

Le cahier de communication (1P et 2P) et l'agenda de l'élève (3P à 11S) sont les moyens de communication privilégiés entre l'école et les parents. Ils permettent à l'élève d'organiser ses activités et aux parents de suivre régulièrement le travail de leur enfant. Les parents le signent chaque semaine. Ils attestent ainsi qu'ils ont pris connaissance des informations qui y figurent.

DEMANDES DE CONGÉ

Les demandes de congé des élèves sont adressées par écrit à la Direction, de préférence par courriel à eps.corsier@vd.ch. Sauf cas d'urgence ou situation imprévisible, la demande doit être adressée au moins deux semaines à l'avance (RLEO art. 54 al.2).

Les rendez-vous chez un thérapeute (médecin, dentiste, ...) doivent être pris, dans la mesure du possible, en dehors des heures d'école.

Sauf cas très particuliers, il ne sera pas accordé de congé les jours qui précèdent et qui suivent les vacances et les jours fériés.

CONGÉS JOKER

Les familles peuvent utiliser le congé joker. Il est possible de prendre au maximum 2 demi-journées de congé joker à la fois et au maximum 6 demi-journées de congé joker par année scolaire.

Pour ce nouveau type de congé, les parents n'ont pas besoin de donner une justification. Le congé joker est automatiquement validé, pour autant qu'il respecte un certain nombre de conditions.

L'annonce doit être faite au moins 2 jours à l'avance au secrétariat après vérification auprès des maîtres-ses de classe. De la même manière, l'annulation d'un congé joker doit avoir lieu au moins 2 jours à l'avance (sinon, le congé joker sera considéré comme utilisé).

Les congés joker ne sont pas possibles :

- le premier jour d'école de l'année scolaire ;
- lors des sorties pédagogiques, courses d'école, camps, etc. ;
- les jours des épreuves cantonales de référence et des examens de certificat ;
- les jours précédent ou suivant immédiatement un congé motivé individuel accordé, même s'ils sont séparés par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif.

ABSENCES

Les absences doivent être annoncées au secrétariat, de préférence par courriel à eps.corsier@vd.ch ou par téléphone au 021 557 34 40 et non auprès de l'enseignant·e.

Les annonces se font le matin dès 07h00 et l'après-midi dès 13h00 mais, dans tous les cas, avant le début des cours.

Lorsque les parents téléphonent ou adressent un courriel au secrétariat pour annoncer qu'un élève est malade ou absent en raison d'un rendez-vous médical, il n'est pas nécessaire de transmettre une justification d'absence à l'enseignant·e. Le secrétariat se charge de prévenir l'enseignant·e.

Si l'enseignant·e constate l'absence non annoncée d'un élève, il en informe le secrétariat. Ce dernier contacte les parents sur le(s) numéro(s) de téléphone d'urgence communiqué(s), dans les 30 minutes qui suivent le début des cours. La raison de l'absence évoquée sera soit considérée comme un justificatif, soit il vous sera demandé un complément d'information à transmettre à l'enseignant·e. Le secrétariat informe l'enseignant·e après avoir eu contact avec les parents.

Lorsque l'élève a été absent pour une raison non médicale, les parents sont priés de remettre un mot à l'enseignant·e. Toute absence doit être justifiée par les parents.

À partir du cycle 3, une absence non justifiée sera sanctionnée d'heures d'arrêts ou de sanctions éducatives en faveur de la collectivité.

ARRIVÉES TARDIVES

Dès la 5P, en cas d'arrivées tardives répétées, les élèves sont sanctionné·e·s. Les parents s'exposent à une dénonciation au préfet en cas de cumul de retards et/ou d'absences injustifiées.

RÈGLEMENT INTERNE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le règlement interne est distribué à tous les nouveaux élèves et leurs parents. Il est également à disposition sur le [site internet de l'établissement](#).

Nous vous rappelons que conformément à la décision n°162 de la DGEO, l'usage des dispositifs numériques personnels (téléphones portables, montres connectées,...) est interdit dans tout le périmètre de l'école et durant tout le temps scolaire, y compris pendant les pauses et les récréations (exceptées activités pédagogiques encadrées par les enseignant·e·s).

PROCÉDURE DE TRANSFERT D'UN ÉLÈVE

Lorsque le comportement d'un élève perturbe de manière importante le déroulement d'une leçon et que les remarques de l'enseignant·e n'ont pas les effets attendus, la procédure dite « TRANSFERT » est mise en œuvre par l'enseignant·e.

Selon cette procédure, l'élève doit se rendre dans une autre classe de notre établissement jusqu'à la fin de la période pour y travailler. Suivant les situations, l'enseignant·e décidera si l'élève doit effectuer également une punition.

Un entretien entre l'élève et l'enseignant·e aura lieu dans les jours qui suivent le transfert. Par le biais d'un formulaire, les parents seront informés que leur enfant a été transféré·e dans une autre classe en raison de son comportement.

HEURES DE RETENUE OU D'ARRÊT

Conformément aux articles 122 et 123 de la LEO, les élèves peuvent être sanctionné·e·s et appelé·e·s à effectuer des heures de retenue avant ou après les cours, des heures d'arrêt le mercredi après-midi ainsi que de travaux en faveur de la collectivité.

EFFETS PERSONNELS

Les élèves sont responsables de leurs effets personnels durant le temps scolaire. L'établissement n'est pas habilité à souscrire une assurance vol.

ACCIDENT ÉLÈVES

Ils doivent être annoncés à l'assurance privée de l'élève et à la Direction de l'établissement. Les frais sont à la charge de l'assurance de l'élève. En complément, certains frais médicaux résultant d'accident sur le chemin direct, aller et retour de l'école, durant les activités scolaires et hors les murs organisées par l'école, peuvent être couverts par l'assurance collective contractée par le Comité de direction de l'Association Intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC).

AIDE ET SOUTIEN AUX ÉLÈVES

▪ Aide et soutien aux devoirs (ASD)

Dans chacune des 4 communes, les élèves signalés par les enseignant·e·s de 3P à 8P ont la possibilité d'être soutenus une fois par semaine par un·e enseignant·e.

L'ASD permet à l'élève de faire une partie de ses devoirs, recevoir des explications complémentaires ou revoir des notions de base mal acquises. Le secrétariat envoie le formulaire d'inscription aux parents. La Direction confirme aux parents les modalités de l'accueil : le jour de la semaine, le lieu précis, le moment (en principe de 15h50 à 16h50), ainsi que la participation financière demandée aux parents (CHF 5.- la séance). Cette modeste participation est rendue possible grâce au soutien généreux de l'ASICC (Association Intercommunale du Cercle de Corsier). Les parents s'engagent à ce que leur enfant suive régulièrement le soutien. Les décomptes sont envoyés trois fois par année au domicile par le responsable des finances de l'ASICC.

▪ Permanences

Les élèves des classes secondaires 9S à 11S ont la possibilité de poser des questions à un·e enseignant·e. Des permanences sont proposées pour les matières suivantes : français, allemand, anglais, mathématiques. Les élèves s'inscrivent, au plus tard la veille à la récréation, sur le panneau d'affichage près du secrétariat, selon un horaire qui sera communiqué en septembre.

▪ Mentorat

Des élèves de 9S à 11S mettent leurs compétences au service de camarades de 8P à 11S en difficulté ou désireux de parfaire leurs connaissances dans une discipline. Le travail se déroule durant une session de cinq semaines à raison d'une période par semaine. Les cours ont lieu à l'école, sous la surveillance d'un·e enseignant·e. Il est demandé la somme de CHF 30.- par session aux élèves « demandeurs » et les élèves « mentors » reçoivent CHF 60.- par session.

ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (OSP)



L'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) propose différentes prestations de conseil et d'information afin d'accompagner les élèves dans l'élaboration, la planification et la réalisation d'un projet professionnel.

Plusieurs passages ou interventions dans toutes les classes de 10S et 11S sont programmés pour répondre aux différents besoins des élèves.

M. Thomas Ehret, psychologue en orientation scolaire, est à disposition des élèves de notre établissement. Il reçoit les élèves inscrit·e·s à l'avance auprès du secrétariat de l'école lors d'une permanence qui a lieu tous les lundis de 8h30 à 15h30 à Corsier.

Des informations complémentaires sont à disposition sur le [site internet de l'établissement](#) et sur celui du Canton de Vaud ([vd.ch > Formation > Orientation](#)).

LIFT



LIFT a pour but de soutenir les jeunes dans la découverte du milieu professionnel et de faciliter la transition entre le monde de l'école et celui de l'apprentissage. Il permet aux jeunes engagé·e·s dans ce programme d'acquérir des compétences personnelles, sociales et professionnelles indispensables à une bonne insertion dans la société, ceci en étant accompagné·e·s par un·e enseignant·e et une coordinatrice locale.

Ce programme s'adresse à des jeunes intéressé·e·s et sélectionné·e·s dans notre établissement scolaire, scolarisé·e·s en 10S et 11S, qui souhaitent connaître de manière concrète la réalité des entreprises locales. Les places de travail hebdomadaires durent quelques heures par semaine, les mercredis après-midi sur une période de 12 semaines, ceci trois fois durant une année et demie.

LIFT est un projet intercantonal soutenu par la Confédération Suisse et co-financé par l'établissement scolaire et l'ASICC depuis 2017. Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'école ou à la coordinatrice locale LIFT par courriel à lift.corsier@bluewin.ch.

ONDÎNE (1P À 11S) ET KAF (9-10-11S)



Un service d'accueil extrascolaire est mis à disposition dans les 4 communes du cercle scolaire (Corsier, Corseaux, Chardonne et Jongny) du lundi au vendredi. Les parents intéressés peuvent trouver toutes les informations utiles sur le site <https://asicc.ch/parascolaire/>.

Le secrétariat est atteignable par téléphone le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 16h00 au 021 925 04 90 et en tout temps par courriel à ondine@asicc.ch.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

L'APE est une association active au niveau cantonal, intercantonal et local. Son rôle est d'être un pivot constructif en matière pédagogique, éducative et sociale.

Le comité local du Cercle scolaire est composé de parents bénévoles en contact avec l'APE Vaud. Son but est de créer un lien entre les parents d'élèves, les enseignant·e·s, la direction et les autorités politiques sur les sujets qui touchent l'école et le domaine du parascolaire dans nos communes et notre canton.

Renseignements sur <https://www.ape-ccj.ch/> et par courriel à corsier-et-environs@ape-vaud.ch.

CHARTE DE COMMUNICATION PARENTS/ENSEIGNANTS

Ce document, rédigé conjointement par un groupe d'enseignants et de parents, est proposé à tous les acteurs adultes de l'école :



- L'agenda est le seul outil de communication officiel de la DGEO et nous vous invitons à privilégier ce moyen de communication ;
- En cas de difficultés ou de questions plus complexes, l'agenda vous permet de prendre rendez-vous pour répondre aux besoins de votre enfant ou de votre élève ;
- Vous avez également la possibilité d'utiliser l'adresse mail de l'enseignant ou des parents ;
- Les enseignants ne consultant pas leur téléphone durant le temps scolaire, ils ne sont donc pas en mesure de répondre aux messages des parents ;
- De même, il ne peut être attendu des enseignants qu'ils gèrent les horaires des rendez-vous extérieurs des élèves de 1-6P et nous remercions les parents de venir les chercher en classe si besoin ;
- En cas d'urgence (maladie, accident, ...), merci d'appeler le secrétariat ;
- Un délai de réponse de maximum une semaine est souhaité pour répondre à toute sollicitation ;
- Si les messageries de groupes sont utilisées, elles ne devraient l'être qu'en mode diffusion pour communiquer des informations en lien avec des activités scolaires ;
- Lorsque l'enseignant communique son numéro de téléphone, merci de respecter les horaires communiqués lors de la soirée de parents ou inscrits dans l'agenda ;
- Privilégier la communication directe et factuelle entre les parents et l'enseignant ;
- Ne pas interroger sur des sujets externes à l'école mais demander un rendez-vous pour échanger si cela a des conséquences sur le bien-vivre à l'école ;
- Une communication bienveillante s'impose pour tous.

CHARTE DE L'ÉTABLISSEMENT

Je me sens bien à l'école quand...

leur^s de l'école (élèves, enseignants, parents, personnel paracolaire) si on est pas d'accord - on discute gentiment avec la bouche - nous collaborons solidement les uns avec les autres pour résoudre les problèmes surgis dans la classe - nous acceptons les plus petits et les plus faibles sans les dédaigner pour éviter qu'ils continuent en dehors - les que nous - on ne se moque pas des élèves qui ne reconnaissent pas leur responsabilité, dire la vérité et avoir ses fautes - nous nous excusons - pour trouver des amis, nous faisons notre meilleure amitié ensemble, ça prend du temps, il faut être patient - suivre le chemin - éviter de se mêler des histoires des autres et des bagarres - on discute avant de proposer un bagarre et on s'excuse quand on a fait mal à quelqu'un - quand nous dialoguons et essayons de résoudre les problèmes ensemble - nous restons calmes avec nos camarades et nos enseignants - être plus ouverts pour qu'il y ait une meilleure communication - liens de communication présents - exprimer clairement désaccords et désaccords - la confiance (ouvert, dialogue, échange et partage, tolérance à la différence, non opposition au non dit, à la non, à l'exclusion) - chacun accepte à tour de rôle son tour sans couper la parole aux autres - nous communiquons les uns avec les autres - dialogue clair, permettant une reconnaissance et une clarification des rôles et des attentes de chacun - pouvoir dire ce que l'on pense avec des mots agréables en toute liberté

**je me sens
responsable**